

## **Des rizières asiatiques à l'avenir de l'Afrique : cocréation de connaissances**

### **Les fondements institutionnels de la production rizicole – Expérience partagée du Japon**

La production rizicole au Japon possède une longue histoire. La riziculture en milieu irrigué aurait commencé vers le Xe siècle avant J.-C. Le riz n'a pas seulement constitué l'aliment de base du pays, il a également joué un rôle central dans la structuration des communautés locales, des systèmes fiscaux, de la société rurale et de la culture alimentaire.

Le développement de la production rizicole au Japon ne s'est pas appuyé uniquement sur la technologie ou les infrastructures. Les dispositifs institutionnels, les politiques publiques, les organisations de producteurs, les systèmes de commercialisation ainsi que les services de recherche et de vulgarisation ont également contribué à ce développement. La production récente de riz usiné au Japon s'élève à environ 7,79 millions de tonnes sur 1 425 000 ha (Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche du Japon, 2025), un niveau atteint non pas par l'expansion des superficies cultivées, mais grâce à la profondeur institutionnelle décrite dans cet article.

#### **1. Un cadre politique pour protéger le riz en tant qu'aliment de base**

Au Japon, le riz est depuis longtemps considéré comme l'aliment de base du pays et un élément central de la sécurité alimentaire. Pour cette raison, le Gouvernement a toujours accordé une importance particulière à la stabilité de l'approvisionnement et des prix du riz. Un tournant majeur de la politique rizicole japonaise a été l'adoption, en 1994, de la « Loi relative à la stabilisation de l'offre, de la demande et des prix des aliments de base ». Cette loi a marqué le passage du système d'après-guerre de contrôle direct par l'État de la distribution et des prix du riz vers un système accordant davantage de place à la distribution par le secteur privé, tout en maintenant les fonctions gouvernementales liées aux prévisions de l'offre et de la demande, au stockage public, aux opérations d'achat et de vente ainsi qu'à la stabilité de l'approvisionnement. À travers cette transition, le riz au Japon est passé du statut de produit entièrement contrôlé par l'État à celui d'aliment de base soutenu par des politiques publiques intégrant des mécanismes de marché. Plus tard, en 2018, l'allocation administrative des objectifs de production de riz a été supprimée, orientant davantage le système vers une production fondée sur la demande du marché.

Cette expérience montre que, pour les pays africains cherchant à accroître leur production rizicole, la conception institutionnelle est aussi importante que l'augmentation de la production elle-même. La demande du marché, la stabilité des prix, les réserves alimentaires, les systèmes de distribution et la coordination des politiques doivent être considérés de manière intégrée. Pour les pays membres de la CARD, cela constitue un enseignement important. À travers la mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement de la Riziculture (SNDR), il est essentiel de définir une orientation politique claire, de concevoir des mécanismes institutionnels appropriés et de renforcer les fonctions administratives capables de traduire les objectifs politiques en actions concrètes sur le terrain.

## **2. Les coopératives agricoles comme plateforme institutionnelle de la chaîne de valeur rizicole**

Un autre fondement institutionnel important de la production rizicole japonaise réside dans le rôle des coopératives agricoles, connues sous le nom de JA (Coopératives Agricoles Japonaises). JA s'est développée comme une organisation d'entraide soutenant les agriculteurs à la fois dans leurs activités agricoles et dans la vie rurale. En 2025, le Japon compte 496 coopératives JA réparties dans les 47 préfectures du pays, démontrant ainsi leur présence nationale continue. L'expansion de la production rizicole nécessite plus qu'un simple appui technique aux agriculteurs individuels. Elle requiert également des systèmes organisés reliant les producteurs aux marchés, au financement, aux intrants agricoles et aux services de vulgarisation. L'expérience japonaise montre que les organisations paysannes et les coopératives peuvent servir non seulement de groupements de producteurs, mais également de plateformes institutionnelles reliant les agriculteurs à l'ensemble de la chaîne de valeur rizicole.

L'efficacité de JA repose également sur la confiance, l'entraide et l'action collective au sein des communautés rurales. Ainsi, le système rizicole japonais s'est renforcé non seulement grâce à des institutions formelles, mais aussi grâce à une longue culture de coopération communautaire.

Pour les pays membres de la CARD, cela offre une perspective constructive. De nombreux pays œuvrent déjà au renforcement des organisations de producteurs, des coopératives, de l'implication du secteur privé ainsi que des institutions publiques au sein de la chaîne de valeur rizicole. En renforçant davantage la coordination entre ces acteurs et en créant un environnement permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux intrants, aux technologies, au financement et aux marchés, les efforts visant à accroître la production rizicole pourront devenir plus durables.

## **3. Recherche, vulgarisation et administration : un système intégré**

La production rizicole japonaise s'est également appuyée sur une étroite collaboration entre les instituts de recherche, les gouvernements locaux et les services de vulgarisation. Après la Seconde Guerre mondiale, les services de vulgarisation agricole ont joué un rôle important dans la fourniture d'orientations techniques et dans l'amélioration de la gestion des exploitations agricoles, tandis que les gouvernements central et locaux partageaient les responsabilités liées au fonctionnement du système.

Une caractéristique essentielle de ce système de vulgarisation était qu'il ne se limitait pas à transférer les résultats de la recherche vers les agriculteurs de manière unidirectionnelle. Il permettait également d'identifier les besoins et les contraintes des producteurs et de les réinjecter dans les processus de recherche et d'élaboration des politiques. De cette manière, le système de vulgarisation servait de passerelle entre le terrain et les politiques publiques.

Pour les pays membres de la CARD, ces liens sont également essentiels pour faire progresser la mise en œuvre des SNDR. Relier la recherche, la vulgarisation, l'administration, les organisations paysannes et le secteur privé est indispensable pour transformer les objectifs politiques en résultats concrets. Le développement de la production rizicole nécessite non seulement des technologies, mais aussi des institutions, des organisations et des mécanismes de mise en œuvre des politiques permettant aux agriculteurs d'utiliser ces technologies de manière continue et efficace.

En conclusion, l'expérience du Japon ne suggère pas que son modèle institutionnel doive être reproduit directement dans d'autres pays. Elle constitue plutôt un exemple utile pour réfléchir à la manière dont chaque pays peut renforcer ses propres fonctions administratives, organisations paysannes, systèmes de vulgarisation, liens avec les marchés et mécanismes de collaboration fondés sur la confiance entre les parties prenantes.

Les pays membres de la CARD ainsi que l'initiative CARD poursuivent leurs efforts vers l'objectif commun d'accroissement de la production rizicole, tout en répondant aux défis spécifiques à chaque pays et en construisant des bases institutionnelles plus solides pour un développement durable du secteur rizicole.



Rizière après repiquage des jeunes plants de riz



Rizière avant récolte.